

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 du mois Fructidor.

(Ère vulgaire)

Mardi 16 Septembre 1794

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

ANGLETERRE

De Londres, le 22 août.

Hier, on a reçu ici une nouvelle vraiment surprenante. Merlante & venant d'Écosse : c'est qu'il est arrivé dans le détroit de Forth 10 vaisseaux de ligne russes avec quatre croisières de la même nation; on ajoute qu'un officier de cette escadre vient d'arriver à Londres & qu'il s'est rendu chez le ministre pour lui offrir d'employer ces forces navales que les circonstances exigeront. Le Morning-Herald, qui a publié cette nouvelle, ne s'est point occupé à rechercher comment une pareille escadre est sortie de la Baltique, malgré les annonces répétées que les escadres combinées de Suède & de Danemarck fermoient le passage du Sund. Aussi beaucoup de gens doutent de la vérité de cette apparition russe vers le nord de l'Écosse.

Les détails que nous avons donnés sur la foi des papiers publics sur la sortie de la grande armée navale, ont éprouvé quelque altération par d'autres papiers qui disent que certains vaisseaux de cette escadre se trouvent encore dans quelques ports : cependant on ne doute point que l'amiral Howe ne soit déjà dans le canal.

Les Hollandais ont actuellement dans le Texel douze vaisseaux de ligne & des frégates : cette escadre, complètement équipée, n'attend que des ordres pour sortir. Rotterdam, il y a sur le chantier deux vaisseaux de ligne & deux frégates.

Le Thyane, paquebot, venant de Lisbonne, est arrivé à Falmouth : il apporte des sommes considérables en espèces.

Le gouvernement a reçu des dépêches de la part du

lord Mulgrave & de l'amiral Harvey : elles sont datées de Fléingue ; on en ignore le contenu.

Lundi dernier, quatre croisières, toutes parties de la flotte envoyée dans les mers du Nord à la recherche des croiseurs français, sont rentrées dans les Dunes. L'amiral Peyton a envoyé aussitôt des barques d'avis, que l'on suppose être chargées de l'ordre de faire revenir la flotte.

Hier, après un conseil tenu à l'amirauté, on donna l'ordre de mettre de suite trois frégates en commission.

Chaque jour voit éclater ici l'horreur qu'inspire la conduite des recruteurs, qu'on appelle vendeurs de chair humaine. Les recruteurs & leurs officiers sont chaque jour attaqués dans les rues où ils passent.

Le 20, le peuple s'est porté aux maisons où ils logent, dans plus de dix quartiers différens, & les a toutes plus ou moins endommagées. Le lord maire est accouru à Holborn, l'un des lieux où le peuple étoit assemblé ; sa présence n'a point amené le calme ; il a requis alors la force armée, & donné lecture de l'acte contre les émeutes. La multitude a quitté ce lieu, & s'est sur-le-champ rendue vers un autre.

De fortes patrouilles de volontaires de la cité ont parcouru les rues ; les maisons ont été illuminées ; quelques personnes même ont été arrêtées ; mais ces mesures n'ont point empêché que, la nuit du 21 au 22, le peuple ne se soit de nouveau porté à Drurylane, où il a encore attaqué une maison ; depuis il a reparu dans plusieurs autres endroits, toujours dans les mêmes dispositions.

La conduite des recruteurs n'est pas le seul objet qui ait exaspéré le peuple ; il a également montré combien il étoit blessé des dispositions du nouvel acte relatif à la

milice. Le 19, des commissaires se sont présentés à Guildhall pour recevoir des appels. Une foule immense de citoyens s'est réunie, & a témoigné, par les expressions les plus énergiques, combien cette loi & ses auteurs lui étoient odieux. Les commissaires ont été obligés de se retirer sans s'être acquittés de leur mission.

Au milieu de cette fermentation & de ces troubles, qui, selon toute apparence, doivent s'accroître encore, on ignore quel parti prendront les ministres.

Portsmouth, 17 août. — L'amiral sir Alan-Gardner est arrivé hier ici, venant de Londres; il a aussi-tôt hissé son pavillon à bord de la Queen, de 98 canons.

Le vaisseau le Melampus, de 36 canons, est arrivé ce matin, venant d'une croisière. Il est aussi arrivé plusieurs bâtimens de transport, chargés de troupes, venant de Southampton.

Les vaisseaux suivans sont toujours dans la rade de St-Hélens: le Gibraltar, de 80; le Valiant, l'Orion & la Défense, de 74; le Niger, de 32; l'Aquilon, de 28.

Du 18. — Ce matin est arrivé le vaisseau le Reprisal, de 16 canons, venant de la Guadeloupe; le Prince-Edvard, vaisseau armé, venant des Dunes; le Thorn, venant de Guernesey.

Du 19. — Ce matin la frégate la Wincheslea, de 32 canons, est entrée dans la rade de St-Hélens, venant de la Guadeloupe; le capitaine a de suite envoyé un exprès à Londres.

PLYMOUTH, 17 août. — Le vent ayant tourné vers le sud, força le Switsure, de 74 canons, & le Dorset, de 10 canons, de rentrer, hier soir, dans la baie de Cawsant.

Les vaisseaux suivans sont sortis pour une croisière vers l'ouest: l'Hébé, de 36; la Nymphe & le Druid, de 32; le Valiant, de 10, & deux cutters; ces vaisseaux font partie de la flotte de l'amiral Boscawen, le reste sortira demain.

18 août. — Aujourd'hui est entré dans ce port le vaisseau la Charlotte-Amélie, de Copenhague, chargé de sucre & de diverses marchandises, venant du Bengale & faisant voile pour Copenhague. Il a été cinq mois dans la traversée.

Nous apprenons par ce bâtiment que les corsaires français ont pris, dans les Indes Orientales, un très-grand nombre de vaisseaux richement chargés, & qu'ils continuent encore leurs ravages dans ces parages.

La Charlotte-Amélie, à son passage par la baie, a rencontré une flotte de 50 vaisseaux américains, faisant voile pour Bordeaux.

Le Prightly, cutter de 14 canons, est sorti pour une croisière.

Le Cockchafer est entré dans ce port, venant de Guernesey.

Décal, 19 août. — Les vaisseaux suivans sont sortis de ce port: l'Elisa pour Bordeaux, le Rasper pour les mers du Sud, le Phénix pour Gibraltar, & la Résolution pour Malaga.

Est aussi sorti l'Albion, batterie flottante, l'Hawke & Ranger, sloops, pour Flessingue.

On attend chaque jour ici d'Irlande les vaisseaux de la compagnie des Indes Orientales; ils sont partis de Galway le 7 du courant: ils ont été rencontrés le 14 en bon état, mais n'ayant point de vent.

Samedi dernier, au matin, le feu prit au vaisseau de la compagnie des Indes Occidentales le Neptune, dans la rade de Pool; on le tira aussi-tôt pour l'éloigner des

autres vaisseaux, & on l'échoua du côté de Southward. Il brûla avec beaucoup de violence toute la journée & est presque entièrement détruit. Sa cargaison, dont aucune partie n'avoit encore été mise à terre, consistoit principalement en rhum. Aucun autre bâtiment n'a souffert de cet accident.

De la Barbade, 1^{er} juillet. — Un bâtiment, qui vient d'arriver ici de l'isle Turque, nous apprend qu'un brick américain, sorti dernièrement d'un de nos ports, a touché à cette isle, & que le capitaine a assuré avoir rencontré une flotte espagnole, composée de 10 vaisseaux de ligne. Un de ceux qui montoient l'escadre lui a dit qu'elle étoit destinée pour Saint-Domingue, qu'elle portoit des troupes à l'effet de coopérer avec les Anglois & de réduire toutes les parties de cette isle qui pouvoient encore rester aux François.

Un officier anglois, passager à bord du brick, a prétendu au contraire que cette escadre étoit française, que les soldats portoient l'uniforme national & le bonnet de la liberté: mais un second bâtiment arrivé à l'isle Turque & qui avoit vu la même escadre, a confirmé le rapport du capitaine américain.

(Extrait des papiers anglois.)

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 fructidor (10 septembre, v. st.)

La seconde colonne de l'armée du général Sheret, formée de plus de 10 mille hommes, a traversé cette ville aujourd'hui pour aller camper auprès de Louvain. La troisième s'est dirigée sur Namur, d'où elle descendra la Meuse jusqu'à Huy, où elle joindra le corps d'armée campé de cette ville, & qui est destiné à attaquer les positions de l'armée autrichienne dans la province de Limbourg pendant que le général Jourdan passera la Meuse sur plusieurs points pour attaquer Cobourg de tous les côtés à la fois.

Depuis quelques jours, nous voyons continuellement arriver dans cette ville un grand nombre de déserteurs qui abandonnent les drapeaux de la coalition. La plus grande partie de ces transfuges sont des hollandais.

Nous apprenons des avant-postes de l'armée de Sambré & Meuse, qu'au moment où une partie de la garnison valencienne a été transférée à la frontière ennemie, s'y trouvoit un pareil nombre de républicains français qui ont été remis en échange. Cette opération s'est faite d'un grand silence.

L'organisation des magistratures & des tribunaux de Belgique est presque entièrement achevée, par les soins & le zèle infatigable des représentans du peuple. Le centre de ce gouvernement provisoire est fixé à Bruxelles: tous les anciens employés, connus par leur intelligence & leur civisme, pourront y être placés. Les magistratures de la province étoient entachées d'aristocratie, dans quelques villes & villages, sont renouvelées; ce qui produit un très-bon effet dans la marche des affaires, & sur-tout dans les réquisitions.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, le ballon suspendu de la parc, après avoir été rempli d'air inflammable, est parti pour l'armée du général Jourdan, conduit avec des cordes par vingt hommes. Un second ballon partira après demain pour la même destination; ce qui indique suffisamment qu'on est à la veille de quelque événement important.

FRANCE.

De Paris, le 30 fructidor.

Le citoyen Villard a été nommé ministre de la république auprès de la république de Gènes; & le citoyen Adet résident auprès de celle de Geneve.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 28 fructidor.

SALLE ÉGALITÉ.

P. F. Belle, âgé de 36 ans, né à Cluny, département de Saône & Loire, accusé d'avoir violé la déclaration des droits de l'homme, le 23 ventôse, dans la société populaire d'Ygé; mais attendu qu'il ne l'a pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été acquitté & mis en liberté.

Jean Godineau, dit Flambard, âgé de 45 ans, né à Voalieu, cultivateur à Traversonne, département de l'Arveyron; convaincu d'avoir, le 5 mai dernier, dans la commune de Traversonne, proposé d'arborer le drapeau blanc à l'arrivée des brigands de la Vendée, en disant que étoient de braves gens; & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BERNARD, (de Saintes.)

Suite de la séance du 28 fructidor.

Edme Petit prononce un discours sur la situation politique de l'intérieur: en parlant de la dernière tyrannie, il dit que le peuple ne pouvoit être égaré par quelques petits brigands qui ne savoient que mentir & égarer, & qui, voyant avec désespoir qu'on leur a arraché le glaive des loix, ont pris le poignard des assassins. « Sous le prétexte, ajoute-t-il, d'une réaction dont la prudence ordinaire peut aisément prévenir les effets, on veut faire revenir la terreur; on renverse les idées & les mots; on appelle patriotes ceux qui étoient les oppresseurs, & aristocrates les malheureuses victimes de la tyrannie: les scélérats n'aiment pas une justice juste qui les enverroit à l'échafaud ».

L'opinant demande cinq choses: d'abord, qu'il soit défendu aux membres de la convention, sous peine de réclusion jusqu'à la paix, d'employer certains mots dont les factieux ont su faire un grand usage pour diviser les citoyens & les représentans: ces mots sont ceux de Montagne, Plaine, Marais, Modérés, Jacobins, Feuillans, Fédéralistes, Muscadins. Les membres qui, en improvisant, prononceroient ces mots, seroient rappelés à l'ordre, & en cas de récidive, détenus jusqu'à la paix. Chaque député devoit, dans le délai d'un mois, faire imprimer un compte détaillé de sa fortune, de ses bénéfices & pertes depuis le 14 juillet, & de ce qu'il a pu faire pour la révolution. Le comité d'instruction publique rédigeroit un ouvrage périodique, pour donner aux mots de la langue française leur véritable sens. Enfin, Petit propose de charger les comités d'agriculture, de commerce & des finances de faire un travail sur les moyens de rendre la liberté au commerce, & de faire diminuer le prix des denrées de première nécessité.

Pelet observe que c'est pour la cinquième fois que se

fait la motion sur le compte des députés: il fait voir, comme l'avoit déjà démontré Cambon en d'autres tems, que cette mesure favoriseroit les fripons, s'il y en a, & seroit propre à allumer de nouvelles passions. Il demande en conséquence l'ordre du jour sur le projet de Petit.

Cambon s'oppose à ce que l'on passe à l'ordre du jour sur tout le projet: il réclame l'attention de l'assemblée pour le dernier article. « Il est tems, dit-il, de s'occuper de nos moyens d'existence, d'augmenter notre crédit, de favoriser l'industrie & le commerce: oublions toutes personnalités, & sauvons la république ». — Roux parle sur la nécessité de délivrer le commerce des entraves qui l'ont gêné jusqu'à ce jour.

Bourdon, de l'Oise, fait sentir les grands inconvéniens qui naissent des taxes & des réquisitions: il observe que l'Angleterre, qu'il faut regarder comme notre seule ennemie, ne trouve de ressources, pour salarier les puissances coalisées, qu'en accaparant le commerce général de l'Europe, & en paralysant par l'intrigue notre concurrence qui naturellement doit l'écraser: il observe que les Américains, nos frères aînés en liberté, dans les tems de plus grande crise, n'ont eu recours ni aux taxes, ni au maximum, mais se sont contentés du droit de préemption, c'est-à-dire, de premier acheteur, droit qui est bien différent de celui de préhension, c'est-à-dire, de premier preneur. En remarquant ces fautes du gouvernement, Bourdon convient qu'elles ont sauvé la république, lorsqu'elle étoit déchirée & trahie: mais aujourd'hui que nos victoires nous donnent la faculté de réaliser un système, il faut, pour assurer même ces victoires, s'élever à de hautes conceptions, & faire fleurir le commerce, l'industrie & l'agriculture. Occupons-nous sans cesse de ces grands objets, ce sera le moyen d'établir sur cette paix, cette unanimité qui y a toujours été quand on a parlé des grands intérêts du peuple.

La convention décrète qu'elle invite tous ses comités & tous ses membres à travailler aux moyens de vivifier l'industrie & le commerce.

Plusieurs membres demandoient l'impression du discours de Petit, & d'autres réclamoient l'ordre du jour. — Petit monte à la tribune; il rappelle que la convention a décrété l'impression d'un discours de Fayau sur l'aliénation des propriétés nationales, discours qu'on a reconnu dangereux, puisqu'on a dit qu'il avoit altéré le crédit des assignats: il déclare que, puisque plusieurs membres pensent que l'impression de son discours auroit des inconvéniens, content de voir que la convention y a trouvé une bonne idée, il demande lui-même l'ordre du jour sur l'impression. — On applaudit, l'ordre du jour est décrété.

Cambon observe que les discours & motions contre le commerce avoient produit un tel effet que, dans les sociétés populaires, le titre de négociant, de marchand, étoit devenu en quelque sorte un titre de proscription. Pour éclairer sur cet objet l'opinion publique, il propose d'inviter les sociétés populaires & tous les citoyens à s'occuper des moyens de faire prospérer l'industrie, le commerce & l'agriculture, & à communiquer leurs vues à la convention. — Décrété.

Legendre & Guyomard disent que le mot marchand étoit devenu synonyme d'accapareur, d'aristocrate. Ce dernier ajoute que ce sont les marchands qu'on a fait incarner principalement; il voudroit qu'en protégeant le commerce, l'on prit garde aussi de donner l'éveil à l'a-

giotage : il demande que les observations de Cambon soient insérées au bulletin. — Décreté.

Camboulas propose de décréter une garantie pour la sûreté des commerçans.

Merlin de Thionville dit que deux décrets rendus récemment pour la mise en liberté des agriculteurs & artisans, prouve déjà assez que la convention protège ces deux classes d'hommes que l'on peut appeler les peres nourriciers du peuple : il observe en général que si l'on écrase une classe quelconque de la société, les autres sont bientôt écrasées ensuite, & que sans un juste & sage équilibre, on ne fait qu'aller de malheurs en malheurs. Merlin assure que parmi les papiers de Robespierre, on a trouvé une espece de catéchisme dans lequel le tyran dit qu'il ne faut que des pauvres dans la république : il vouloit tout prendre, afin que ses sujets parussent tenir tout de lui.

« La garantie du commerce, dit Thuriot, est dans la force de la loi, dans l'énergie de la convention, dans la tranquillité publique. Prenez-y garde, citoyens; des hommes qui ont conspiré contre la république nous entourent en ore; l'armée à poignards de Robespierre marque de l'œil ceux qu'elle destine à la mort. L'assassinat de Tallien doit nous donner l'éveil. D'où vient cette affluence d'hommes récemment arrivés, qui menent une vie criminelle ou oisive dans les murs de Paris? D'où viennent ces hordes impures qui croient que le patriotisme est opprimé, parce que quelques aristocrates ont été mis en liberté, qui calomnient à la barre les représentans du peuple, & tâchent d'exciter un soulèvement contre la convention nationale. La plupart de ces hommes ont fui de leurs départemens, parce qu'ils y craignoient la force de la justice & la surveillance des représentans. Citoyens, une coalition s'est déclarée; elle veut éclater pour anéantir la liberté: mais toutes ses manœuvres seront déjouées; le peuple sait que la convention est son unique point de ralliement; il n'en veut pas d'autre, il l'a juré & le peuple ne juré pas en vain. Je demande que le comité de sûreté générale prenne, 1°. des renseignemens sur les individus qui arrivent en foule à Paris depuis quelque tems, sur leurs moyens d'existence, & sur les causes qui les amènent dans cette cité; 2°. des mesures pour les faire retourner incessamment dans leur domicile, ou autres convenables dans les circonstances présentes ». — La proposition de Thuriot est décrétée.

Sur la motion du même membre, la convention invite aussi les citoyens à faire part de leurs vues sur les moyens de donner une nouvelle vie aux sciences & aux arts.

Séance du 19 fructidor.

La disposition de la loi du 18 thermidor, qui ordonne que l'administration & le tribunal, précédemment établis au Quesnoy, tiendront provisoirement leurs séances à Landrecies, est rapportée.

Les certificats exigés par la loi du 23 messidor, seront délivrés aux créanciers de la commune de Paris, par le département. Les registres, pièces & renseignemens relatifs à ces créanciers, qui sont à la municipalité ou à la direction

générale de la liquidation, seront remis sans retard au département, qui sera tenu d'expédier lesdits certificats avant le délai prescrit par la loi.

Les secours accordés aux réfugiés cesseront de leur être payés à compter de l'époque à laquelle les troupes de la république seront rentrées dans les pays qu'ils auront abandonnés.

Par addition à la loi du 12 prairial dernier, la convention décrète que les filles à qui il a été délivré des brevets d'annexes, qui ne produiront pas avant le premier nivôse de l'an cinquième de la république, l'acte de leur mariage, seront, par le fait, déchues de l'effet de leur brevet d'annexe, & n'auront droit à aucun paiement après cette époque.

Cambon, au nom du comité des finances, fait rendre un décret relatif à la liquidation des créanciers, associés ou actionnaires des compagnies financières, caisse d'escompte, assurances sur vie & incendies, &c. Nous donnerons dans un prochain numéro, les dispositions principales de ce décret.

On renvoie à plusieurs comités réunis un plan présenté par Baraillon, tendant à encourager les découvertes utiles, par les récompenses & par la publicité; à faire imprimer les manuscrits les plus intéressans des ci-devant académiciens & sociétés littéraires; à remplacer, dans la médecine, l'usage des plantes exotiques par celui des plantes indigènes, &c.

Un membre prononce un discours sur les moyens préliminaires à mettre en usage pour raviver le commerce: il propose de décréter que tout citoyen dont l'industrie & les relations tendront à vivifier le commerce, en augmentant la quantité des matieres premières, aura bien mérité de la patrie; il demande aussi que le droit de réquisition ou de préhension ne puisse être exercé sur les matieres premières que les négocians justifieront avoir tiré de l'étranger. — Impression & ajournement.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, expose les titres de Jean-Jacques Rousseau à l'immortalité; son discours est vivement applaudi; il sera imprimé. La convention décrète que la translation des cendres de Rousseau au Panthéon aura lieu le premier décade de vendémiaire. Un groupe de musiciens exécutera des airs du Devin du Village & autres airs: dans un autre groupe l'on portera des faisceaux de plantes, avec cette inscription: « L'étude de la nature le consola des injustices des hommes ». Des députations des sections de Paris auront au milieu d'elles la table des Droits de l'Homme, avec l'inscription: « Ils réclama le premier ces droits imprescriptibles ». Viendront ensuite des meres portant leurs enfans: « Il rendit les meres à leur devoir & les enfans au bonheur ». Sur la statue de Rousseau on lira: « La convention nationale à Jean-Jacques Rousseau, l'an II de la république ». Les citoyens de Franciade & d'Emile, ci-devant Montmorency, précéderont ceux d'Ermenonville qui porteront l'urne cinéraire: « Ici repose l'ami de la nature & de l'humanité ». Le ministre de Geneve & les Genevois qui se trouvent à Paris: « Geneve avilie l'avoit proscrit, Geneve régénérée chérit sa mémoire ». La convention viendra ensuite; au milieu d'elle sera porté le Contrat Social, &c.